

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2022

Le quatre avril deux mil vingt-deux, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	14
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Elodie GICQUEL, Philippe LIBIER, Anne MANDON et Mélanie BOGNENKO.

Absent excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 30.03.2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18.03.2022 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18.03.2022.

- **Organisation des 2 scrutins électoraux pour les présidentielles**

1^{er} tour le 10 avril 2022

2^{ème} tour le 24 avril 2022

Président : Jean Pierre BRÉTHOUS

Secrétaire : Joël BATS

2 Assesseurs : Thierry TAUZIA - Elodie GICQUEL

2 Scrutateurs : Françoise DUPIELLET - Thierry CLAVÉ

Jean Pierre BRÉTHOUS

Joël BATS

Thierry TAUZIA - Karine RICAUD

Françoise DUPIELLET - Thierry CLAVÉ

Membres du bureau : Présents de 8 H à 19 H

Horaires de permanence	Membres du bureau
8 H - 10 H	Jean Pierre BRETHOUS Philippe LIBIER Monique LACROUTS
10 H - 12 H	Joël BATS Jean-Luc DOUMENJOU Anne MANDON
12 H - 14 H	Thierry TAUZIA Bernard BALLAND François BOCQUET
14 H - 16 H	Thierry CLAVE Mélanie BOGNENKO Monique LACROUTS
16 H - 19 H	Françoise DUPIELLET Mélanie BOGNENKO Elodie GICQUEL

Horaires de permanence	Membres du bureau
8 H - 10 H	Jean Pierre BRETHOUS Philippe LIBIER François BOCQUET
10 H - 12 H	Joël BATS Jean-Luc DOUMENJOU Anne MANDON
12 H - 14 H	Thierry TAUZIA Bernard BALLAND Karine RICAUD
14 H - 16 H	Thierry CLAVE Karine RICAUD Monique LACROUTS
16 H - 19 H	Thierry TAUZIA Joël BATS Françoise DUPIELLET

- **Organisation du marché du 10 avril et planning des marchés suivants.**

Ci-dessous la liste des personnes en charge de l'accueil des exposants :

10 avril	Mélanie BOGNENKO et Jean-Luc DOUMENJOU
8 mai	Thierry TAUZIA et Françoise DUPIELLE
12 juin	Thierry CLAVE et Elodie GICQUEL

En raison de l'organisation du marché en même temps que la cérémonie du 08 mai, l'organisation de la journée se fera de la façon suivante :

08h30 à 12h00	Marché des producteurs
09h30	Cérémonie à l'Eglise
10h00	Monument aux morts
10h30	Café de l'amitié offert par la mairie
11h00 à 13h00	Bar Ephémère

- **Questions diverses :**

Replantation de haies

Monsieur le Maire présente au conseil le compte-rendu de la journée du 25 mars qui a permis la replantation de haies le long du ruisseau de la Téoulère et du Pesqué.

Le repas du midi et le vin ont été offerts à tous les intervenants respectivement par l'ACCA de Saint-Maurice et la mairie.

Les enfants de la classe de primaire (CP au CE2) qui sont venus participer à la manifestation ont été remerciés par une collation.

Il reste encore quelques plantations à effectuer d'ici les semaines à venir.

Viste de la sénatrice des Landes : Mme Lubin Monique

Elle a été très attentive à la présentation de nos projets.

Point école

Les communes d'Artassenx, de Bascons et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Vallée des Longs ont voté à l'unanimité pour l'adhésion de l'Ecole de Saint-Maurice sur Adour au regroupement scolaire.

Le président de l'Agglomération du Marsan, M. Charles DAYOT, soutient et porte notre projet tout comme les 18 maires appartenant à l'Agglomération du Marsan qui porte la compétence scolaire pour la commune de Bretagne de Marsan. (Vote à venir le 07.04.2022).

Le corps enseignant concerné par ce regroupement se réunira le 5 avril prochain pour réfléchir à la répartition des cours sur le territoire.

Clubs de foot

Les séniors et vétérans de l'USMG doivent prochainement se rencontrer pour définir le projet qu'ils souhaitent porter pour pérenniser le club.

Une des solutions serait de regrouper les séniors de Saint-Maurice, Maurrin et Cazères dans un club unique comme c'est le cas pour l'école de foot à travers le FC Adour. A ce jour, le club de Cazères n'y serait pas favorable.

DFCI

La DFCI a relevé deux problèmes sur les chemins. Un pont s'est effondré du côté de l'Asticotière et piste de Râcles, l'écoulement de l'eau ne se fait pas vers le ruisseau comme cela devrait être le cas.

Des devis vont être effectués pour intervenir le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22H15.